

RAPPORT DE LA COMMISSION

D'ENQUETE AU RUANDA

(janvier 1960)

27

<u>SOMMAIRE.</u>	<u>N°</u>	<u>Pages.</u>
Introduction.	1	1
Considérations générales	6	5
<u>Chapitre I.- La situation au Ruanda-Urundi avant les troubles de novembre 1959.</u>	8	8
A. Attitude générale de l'Administration tutélaire vis-à-vis des autorités coutumières.	9	8
B. Premier éveil hutu et réactions de l'Administration tutélaire.	11	10
C. Accélération du mouvement hutu.	14	13
D. Entrée en action des instances supérieures au Ruanda et constitution du Groupe de Travail.	20	17
E. Mort de Mutara III et avènement de Kigeri V.	29	24
F. Activités publiques des partis politiques après la mort de Mutara III.	32	28
G. La campagne d'intimidation et de faux bruits du mois d'octobre 1959.	44	41
H. L'affaire des trois chefs.	47	44
Résumé de la situation à la veille des troubles.	51	51
<u>Chapitre II.- Les troubles du mois de novembre.</u>	52	52
A. 1ère phase : Révolution hutu.	53	53
B. 2ème phase : Réaction tutsi.	61	63
C. L'intervention militaire.		
Dispositif des troupes et plans d'opérations.	69	73
Application des mesures militaires et mouvements des troupes.	71	75
Déroulement des opérations.	73	78
Action des troupes.	75	80
Incidents d'armes.	76	81
D. Rapports de l'autorité tutélaire et de l'autorité traditionnelle pendant les troubles.	80	84
E. Bilan des troubles.	89	89

INTRODUCTION.

1. Dans les derniers jours du mois de décembre 1959, le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi nous a priés de nous rendre en mission au Ruanda pour lui faire rapport sur les évènements qui endeuillèrent ce pays dans le courant du mois de novembre 1959. En exécution de cette mission, notre commission a visité le Ruanda en janvier 1960.
Elle s'est réunie pour la première fois à Usumbura le 7 janvier, et s'est rendue au Ruanda dès le matin du 8. Après avoir séjourné successivement à Astrida, Nyanza, Gitarama, Kigali et Kisenyi (1), elle est retournée à Usumbura, le 17 janvier, pour y entendre encore différentes personnes qu'elle n'avait pu contacter précédemment.

 2. Notre commission a entendu toutes les personnalités qu'elle estimait susceptibles de lui donner les renseignements nécessaires à une information complète et objective. Elle a choisi elle-même ses interlocuteurs, d'après les indications qui étaient en sa possession. En principe, chacune de ces personnes a été reçue seule, à moins qu'elle n'ait demandé elle-même qu'il soit dérogé à cette règle. De plus, toutes les personnes qui lui ont demandé audience, soit individuellement, soit en délégation, même sans y avoir été invitées, ont été reçues; les délégations pouvaient s'exprimer par un ou plusieurs porte-parole. Notre commission a ainsi entendu individuellement 108 personnes, et reçu des témoignages collectifs de 42 personnes. Une trentaine de notes ont été déposées entre nos mains, et nous remercions particulièrement ceux qui, pour nous faciliter la besogne, ont pris la peine de les rédiger. Nous avons eu, en outre, l'occasion d'étudier un grand nombre de dossiers et de documents mis inconditionnellement à notre disposition, principalement par l'Administra-
- (1) Nous n'avons pu nous rendre à Ruhengeri, mais les personnes que nous désirions y entendre l'ont été à Kisenyi.

27. De cette même période date la suppression de certaines mesures impopulaires qui avaient été imposées par l'Administration belge, comme l'obligation de planter du manioc aux fins de constituer des réserves indispensables en cas de famine. On peut se demander si cette suppression n'avait pas pour but de rendre l'autorité coutumière populaire auprès de la population ruandaise toute entière, y comprise la population hutu. L'abolition fut décidée par l'Administration coutumière et portée à la connaissance de tous, mais à l'insu de l'Administration belge, qui n'a pas rétabli l'obligation afin de ne pas se rendre odieuse.

De même, certains faux bruits se mirent à circuler, qui tendaient à faire croire que les Belges auraient favorisé certaines maladies du bétail (douve, trypanosomiase), auraient répandu la tsé-tsé dans certaines parties du Ruanda, auraient introduit la tuberculose, etc.

28. Cependant, les dernières semaines de sa vie, le Mwami Mutara III, changea d'attitude envers l'Administration belge. Certains interpréteront ce changement comme une ruse politique; d'autres l'attribueront à une prise de conscience des dangers que ferait courir au Ruanda une attitude carrément hostile à l'Administration tutélaire, alors qu'il régnait déjà de graves tensions au sein de la population. Peut-être aussi le Mwami Mutara avait-il acquis la conviction que l'Administration tutélaire, tout comme lui, avait en vue l'accession du pays à l'indépendance et qu'il n'y avait pas de raison en ce moment d'entrer en conflit avec elle. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua à regagner la confiance de l'administration tutélaire et démentit p.ex. lui-même, dans des réunions, certains faux bruits qui circulaient au Ruanda, comme celui suivant lequel les Européens auraient introduit certaines maladies du bétail.

E.- Mort de Mutara III et avènement de Kigeri V.

29. Le 25 juillet 1959, le Mwami Mutara III, après avoir assisté à Usumbura à la présentation du film "Les Seigneurs de la Forêt ", se rendit chez son médecin traitant; une piqûre d'antibiotique lui fut administrée et il décéda peu de temps après.

La nouvelle de la mort de Mutara III fut accueillie avec stupéfaction. Il semble que la classe dirigeante ait craint que les ennemis de la monarchie ne profitent des circonstances pour instaurer la république ou tout au moins pour faire la révolution souhaitée par les Hutu. C'est vraisemblablement à cette peur de voir le régime ébranlé qu'il faut attribuer la hâte avec laquelle les biru ont imposé, contre la volonté du Conseil supérieur du pays et sans guère tenir compte de l'autorité tutélaire, l'intronisation du nouveau Mwami avant même l'enterrement de Mutara, comme le voulait d'ailleurs l'ancienne coutume.

C'est le 28 juillet 1959 que le Mwami Mutara devait être enterré sur la colline Mwima. L'atmosphère était extrêmement tendue, car le bruit avec couru que le souverain avait été empoisonné par les Européens, et, d'après certains, sur l'instigation des missions catholiques, en particulier de S.E. Mgr Perraudin, Vicaire apostolique de Kabgayi. C'est ainsi que le bruit circula parmi certains Ruandais que, puisque les Blancs avaient tué le

./.

Mwami, un Blanc devait être tué (1). Il y eut d'ailleurs des incidents mineurs dirigés contre des agents de l'Administration et des particuliers (1). D'après d'autres rumeurs, le Mwami aurait été assassiné par les leaders hutu. Enfin, suivant une dernière opinion, il se serait suicidé pour des motifs coutumiers. Soucieuse de mettre fin à ces rumeurs, l'Administration belge demanda qu'il fût procédé à une autopsie, mais la reine-mère la refusa.

Après le décès du Mwami, les milieux traditionnels (Biru, gardiens de la tradition chargés de la désignation du nouveau mwami; chefs influents; Conseil supérieur du pays) déployèrent une intense activité car des décisions importantes devaient être prises (enterrement de l'ancien Mwami, élection éventuelle de son successeur, etc.).

Certains envisagèrent la création d'un conseil de régence. Des leaders hutu semblent même avoir été partisans de l'instauration d'un régime républicain.

30. L'enterrement du Mwami Mutara III eut lieu le 28 juillet 1959 sur la colline Mwima, à proximité de Nyanza, dans une atmosphère de tension extrême. Lorsque les

./.

(1) Le 26 juillet, M. Curvers, agent territorial à Gitarama, voulant rejoindre Nyanza, fut arrêté par des troncs d'arbres jetés en travers de la route. Une trentaine de Twa, armés de serpettes et de machettes, criant que le Mwami avait été tué par des Blancs du gouvernement et qu'en conséquence des Blancs devaient périr, le blessèrent à la tête. Ils furent dispersés. Le 28, M. Nys, administrateur territorial de Kibuye, rentrant des funérailles du Mwami, fut arrêté par un arbre abattu sur la route. Il entendit dans les environs les Twa battant le tambour et s'excitant en criant qu'ils devaient tuer un Blanc. M. Nys, sur le conseil des Ruandais qui voyageaient avec lui, se cacha; il resta dans sa cachette pendant plus d'une heure, pendant que les Twa armés le cherchaient de tous côtés. Il fut délivré par l'arrivée d'une patrouille de la Force publique.

Vice-gouverneurs généraux J.P.Harroy et G.Lafontaine, ainsi que les autres autorités belges arrivèrent sur place, le Conseil supérieur du pays était en réunion. La cérémonie religieuse de la levée du corps terminée, alors que le cercueil aurait dû quitter l'Ibwami (habitation du Mwami) pour l'église, les dignitaires autochtones n'étaient pas encore arrivés, la réunion du Conseil supérieur du pays n'étant pas terminée. Cette réunion avait, semble-t-il, pour but de trancher deux questions :

- 1° Fallait-il exiger une autopsie du corps du Mwami et, en conséquence, empêcher l'inhumation ?
- 2° Proclamerait-on, avant l'inhumation du Mwami Mutara, le nom du nouveau mwami, et dans l'affirmative, quel serait celui-ci ?

La décision du Conseil supérieur du pays fut négative quant à la première question. On prétend (1) qu'elle le fut également en ce qui concerne la seconde.

Il semble donc qu'il y ait eu un désaccord entre les biru, chargés traditionnellement de la désignation du nouveau mwami, et le Conseil supérieur du pays, organisme groupant les plus influents parmi les chefs et qui, s'appuyant sur l'évolution des coutumes, aurait voulu s'arroger le droit de trancher lui-même la question.

Quoi qu'il en soit, la réunion du Conseil supérieur du pays terminée, le cortège se rendit à l'église puis, après la cérémonie religieuse, à la colline Mwima. Une foule armée y était rassemblée, qui paraissait extrêmement nerveuse. Après une déclaration du chef Kayihura, suivant laquelle la coutume voulait que le Mwami ne fût pas enterré sans que son successeur fût connu, Mr Rukeba prit la parole et cria à la foule qu'il fallait immédiatement connaître le nom du nouveau mwami. Il fut applaudi par

./.

(1) Il n'y a pas de procès-verbal de cette réunion du C.S.P.

l'assistance qui craignait probablement que le pays restât sans mwami si le successeur de Mutara n'était pas désigné immédiatement. Le délégué des biru, M. Kayumba, lut ensuite le nom du nouveau mwami, Jean-Baptiste NDAHINDURWA, fils de Musinga et demi-frère de Mutara, qui fut immédiatement acclamé par l'assistance.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, il semble que c'est seulement après la déclaration de M. Kayihura que le nom du successeur de Mutara fut définitivement communiqué au Vice-gouverneur général et au Résident. Pourtant, durant les jours précédents, l'Administration belge avait reçu des renseignements (souvent contradictoires ou imprécis il est vrai) sur les questions qui faisaient l'objet de discussions et notamment sur la désignation du successeur de Mutara; elle avait été prévenue qu'on pouvait s'attendre à des incidents le matin de l'enterrement et que l'inhumation risquait d'être refusée aussi longtemps qu'une autopsie n'aurait pas eu lieu, ou que le nouveau mwami n'aurait pas été désigné. Parmi les successeurs possibles de Mutara, le nom de J.B. Ndahindurwa avait été cité et l'Administration belge savait qu'il avait des chances sérieuses d'être choisi.

Une fois connu le nom du nouveau mwami et après que le futur Kigeri V eût accepté de régner en mwami constitutionnel, le Vice-gouverneur général marqua rapidement son accord sur le choix des biru, choix que l'Administration belge considérait d'ailleurs comme heureux.

31. On a parlé du "coup d'état de Mwima". Nous ne croyons pas que l'élection du nouveau mwami ait été une machination dirigée contre l'autorité tutélaire. Il semble plutôt qu'il y eut des discussions confuses, peut-être même un désaccord entre les biru et la majorité des membres du Conseil supérieur du pays qui estima que la décision lui revenait. On craignait aussi, comme nous l'avons dit, certaines tendances républicaines qui s'étaient manifestées dans quelques milieux ruandais.

./.

La décision prise n'était pas regrettable en elle-même: parmi les différents candidats possibles, le choix de J.B. Ndahindurwa semblait bon également aux yeux de l'Administration belge. Par contre, la façon dont les milieux traditionnalistes avaient agi envers l'autorité tutélaire était, pour le moins, inhabituelle. Les plus hautes autorités présentes à Kigali, puis à Mwima, ne furent même pas consultées lors de ces décisions.

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur les circonstances dans lesquelles s'est fait le choix du nouveau mwami, il est certain que les événements du 28 juillet 1959 furent exploités contre l'autorité tutélaire. La population eut l'impression que cette autorité avait été mise devant le fait accompli et qu'elle avait dû s'incliner, ce qui n'était pas fait pour renforcer son prestige. Certains considérèrent - et le bruit ne manqua pas de circuler - que l'autorité européenne avait subi une défaite.

F.- Activités publiques des partis politiques après la mort de Mutara III.

32. Comme il était entendu qu'on s'orientait vers une plus grande démocratisation des structures politiques, les Ruandais s'organisèrent en vue des élections futures. Les partis politiques devinrent de plus en plus actifs et certains d'entre eux se constituèrent officiellement, en exécution de l'ordonnance du 8 mai 1959, rendue exécutoire au Ruanda-Urundi par l'ordonnance du 15 juin 1959 et applicable à toute association non régie par des dispositions particulières.

./.

Ainsi l'Union Nationale Ruandaise (UNAR) dont nous avons parlé déjà, fut constituée officiellement le 3 septembre 1959. Le président en était Mr. F. Rukoba, commerçant en territoire de Kigali, qui avait eu jadis des ennuis avec l'administration tutélaire. Si le comité directeur n'était pas composé de chefs, il semble bien que certains "officiels" tutsi aient exercé une influence prépondérante sur l'action de l'Unar. On a cité le nom de MM. Michel Kayihura chef du Bugoyi, Pierre Mungalurire chef du Bwanacyambwe et Chrysostome Rwangombwa chef du Ndorwa (le premier était vice-président et les deux autres, membres du Conseil supérieur du pays) ainsi que celui du secrétaire de ce conseil, M. Michel Rwagasana. Tous quatre prononcèrent des discours remarquables lors de meetings que tint ce parti.

L'Unar prit la décision de tenir à Kigali, le 13 septembre 1959, un premier meeting qui fut préparé par la rédaction d'un manifeste dit "Manifeste du Parti politique Abashyirahamwe B'Urwanda", dans lequel était préconisée "l'union de tous les Banyarwanda en vue de réaliser le vrai progrès du Ruanda dans tous les domaines". Le leitmotiv du parti, c'était l'union nationale qu'il voulait obtenir en réclamant l'autonomie interne du Ruanda pour 1960 et l'indépendance pour 1962.

Le programme politique du parti prévoyait une monarchie constitutionnelle héréditaire et des ministres responsables, un pouvoir législatif élu au suffrage universel des hommes adultes, un exécutif présidé par le mwami, et un pouvoir judiciaire indépendant des deux premiers. Le manifeste esquisse également un programme économique, social et culturel; il se prononce pour la suppression de toute discrimination raciale et proclame la décision des membres du parti de faire triompher leurs idées dans la légalité et par des moyens pacifiques. Il semble que l'Unar ait voulu devenir un parti unique

./.

groupant tous les Ruandais et monopolisant le vrai patriotisme: dans sa propagande, il se présentait comme défenseur du Mwami et du Ruanda, laissant entendre que ceux qui refusaient de faire partie de l'Unar n'étaient pas de bons patriotes. Soucieux de réunir tous les Ruandais, il défendait la thèse que le problème Hutu/Tutsi était un problème artificiel, créé par les Européens et par les missions.

Par divers moyens, l'Unar tenta rapidement de grouper la totalité des notables. Il parvint à s'assurer l'adhésion d'une grande partie des chefs. La quasi-totalité des chefs assistait d'ailleurs au premier meeting UNAR tenu à Kigali le 13 septembre 1959. Comme beaucoup d'autorités tutsi étaient membres de l'Unar, ce parti disposait de moyens d'action très efficaces : sa propagande pouvait user des canaux par lesquels s'exprimait l'autorité traditionnelle, ce qui risquait de causer une certaine confusion dans l'esprit des futurs électeurs. Dans son action, il jouissait par le fait même, de grandes facilités matérielles (autos des chefs et sous-chefs, machines à écrire et à polycopier des chefferies, etc.). Les ressources ne lui faisaient pas défaut; elles provenaient de la vente de nombreuses cartes de membres, les responsables régionaux pour la rentrée des fonds étant souvent les chefs locaux eux-mêmes. L'action de l'Unar put s'exercer ainsi sur une grande échelle. Une propagande fut menée auprès des clercs indigènes au service de l'Administration tutélaire pour qu'ils s'affilient au parti.

Confiante dans sa force, l'Unar espérait que les élections, envisagées pour bientôt (la date, d'abord prévue pour octobre 1959, avait été reportée par la suite), lui donneraient une majorité écrasante, lui permettant de devenir réellement le "parti unique", tout puissant au Ruanda. Afin de réaliser ce but, l'UNAR devait :

./.

1° prendre une attitude ultra nationaliste (en réclamant l'autonomie interne et l'indépendance à très bref délai);
 2° décourager les opposants possibles. Ce second objectif explique la violence de ton des meetings, violence inhabituelle dans ce pays où la classe dirigeante (Tutsi) est très policée et fort courtoise, et la campagne d'intimidation qui se développe surtout en octobre 1959. Ces deux objectifs étaient d'ailleurs étroitement liés: les leaders de l'UNAR pouvaient espérer que, s'ils avaient la conviction que l'autorité tutélaire quitterait rapidement le pays, ceux qui n'adhéreraient pas au parti n'oseraient pas se dresser ouvertement contre lui.

L'action de l'UNAR fut facilitée du fait qu'en 1958 et 1959, l'autorité coutumière - nous l'avons dit - avait été reprise en main par le Mwami Mutara, qui avait tenu de nombreuses réunions afin de réduire l'opposition qui aurait pu éventuellement se développer au sein de cette administration. Ajoutons que l'UNAR disposait d'un organe intitulé "Ruanda Nziza".

33. Le 13 septembre 1959 eut lieu à Kigali, en présence d'une foule évaluée à environ 2.000 personnes, le premier meeting de l'UNAR. De nombreux représentants des cadres indigènes y assistaient, dont la quasi totalité des chefs. Il semble que certains faux bruits avaient circulé, qui eurent pour effet d'augmenter l'affluence; on avait en effet parlé d'une présence possible du Mwami et du Résident. D'autre part, dès le matin, des voitures et des camions porteurs d'inscriptions et de calicots avaient circulé en ville dans un grand vacarme et des cris hostiles avaient été poussés contre les adversaires de l'UNAR.

Le meeting lui-même commença vers midi par une allocution du président de l'UNAR, M. Rukeba, proclamant

./.

son amour pour le Mwami et donnant lecture du programme du parti. Il y eut neuf orateurs, dont M. Michel Rwagasana, secrétaire du Conseil supérieur du Pays et les chefs Mungalurire, Rwangombwa et Kayihura. Les discours durèrent généralement une dizaine de minutes, sauf ceux de MM. Rwagasana, Rwangombwa et Kayihura qui furent plus longs. Ils avaient comme thème principal l'appel à l'union de tous les Banyarwanda. Le discours de M. Rwagasana était consacré à l'évolution politique future et aux conséquences de l'autonomie et de l'indépendance il attirait également l'attention sur les anciens abus qui devaient disparaître et accusait Blancs et missionnaires d'avoir divisé le pays.

Celui de M. Mungalurire faisait appel à l'union des Banyarwanda et l'orateur se déclarait partisan de réformes politiques; celui de M. Rwangombwa étudiait spécialement les relations entre races (Ruandais et Européens ou Asiatiques) et entre peuples (Ruandais et étrangers), dénonçant la discrimination entre Européens et Indigènes. Quant à celui de M. Kayihura, il exaltait le patriotisme, la beauté du pays et les traditions nationales, prônant l'étude de l'histoire du Ruanda ancien et de ses institutions et la nécessité pour le pays d'avoir la jeunesse en main.

Après l'exécution d'un chant appelé l'hymne national, M. Rukeba reprit la parole pour rappeler l'amour qu'il portait et que chacun devait porter au Mwami, pour stigmatiser le parti hostile au Mwami, et clôtura le meeting en incitant chacun à devenir membre de l'UNAR.

Il n'est pas facile pour des étrangers au Ruanda de savoir exactement quelles furent la portée réelle et la valeur affective des discours prononcés. Et ceci pour les raisons suivantes :

./.

1° L'UNAR et ses adversaires ne sont pas d'accord sur les paroles mêmes qui furent dites. Il existe certes un texte français polycopié des discours qui fut rendu public par l'UNAR dans le courant des mois d'octobre et de novembre, mais si les partisans de l'UNAR soutiennent que ce texte correspond fidèlement à ce qui a été dit, ses adversaires n'y retrouvent pas les outrances de langage qu'ils prétendent avoir entendues.

2° Les discours ont été prononcés en kinyarwanda, langage dont la traduction en français ^{est} extrêmement difficile, à qui veut respecter les nuances;

3° Les Ruandais procèdent souvent par allusions et sous-entendus, en sorte qu'une phrase qui peut paraître anodine à un étranger, prend une tout autre signification pour qui est averti des situations locales;

4° Une relation écrite ne rend pas l'atmosphère d'un meeting et on sait que, dans une réunion publique, les orateurs se laissent souvent entraîner à prononcer des phrases qui dépassent leur pensée.

Sous ces réserves, ce qui a été dit à Kigali est suffisamment connu : il existe plusieurs comptes rendus établis immédiatement après le prononcé des discours; ils concordent sur les points principaux. Un compte rendu, peut-être subjectif (1), en a été publié dans la presse (Temps nouveaux d'Afrique). Enfin les discours semblent avoir été les mêmes que ceux qui furent prononcés au meeting d'Astrida du 20 septembre, où ils furent enregistrés sur bande magnétique.

Le texte français des discours, diffusé par l'UNAR, semble refléter avec une exactitude suffisante les thèmes généraux qui furent développés au cours du meeting. On

./.

(1) Il semble que ce soit ce compte rendu qui ait provoqué la "mise au point" de l'UNAR.

y retrouve généralement les phrases auxquelles peuvent se rattacher les déclarations, rapportées par des assistants à la réunion comme ayant été particulièrement violentes, mais qui ne se retrouvent pas dans le texte officiel. Il est probable, soit que les orateurs, entraînés par leur éloquence et l'ambiance survoltée du meeting, se soient laissés aller à des improvisations, soit que la traduction polycopiée ait fortement atténué la forme originale des discours prononcés en kinyarwanda (signalons à ce propos qu'immédiatement après le meeting, l'Administrateur territorial a demandé que lui soit remise la copie de tous les discours, qui, tous, étaient écrits; il ne lui fut donné satisfaction que pour le seul discours d'ouverture de M. Rukeba).

D'après les comptes rendus et le texte enregistré sur bande magnétique à Astrida, certains discours contenaient - sous une forme plus atténuée chez les chefs, plus violente chez d'autres orateurs, comme F. Rukeba - des critiques sévères contre l'ingérence étrangère et contre l'Administration tutélaire; les Européens (administration et missions) étaient accusés d'avoir voulu diviser le Ruanda et, entre autres, d'avoir créé artificiellement le problème Hutu/Tutsi. On laissait entendre aussi que les Européens s'enrichissaient aux dépens du pays, et ainsi de suite.

Le meeting de Kigali fit grosse impression au Ruanda. Dans ce pays où la mesure, la politesse et le respect envers l'autorité sont de tradition, personne ne s'attendait à des critiques ouvertes contre l'autorité tutélaire. L'attitude des orateurs s'expliquerait par leur désir de prouver aux auditeurs que toute opposition à l'UNAR serait vaine, et que les opposants éventuels ne pourraient pas compter sur l'administration tutélaire dont les orateurs n'attendaient probablement aucune réaction.

./.

Il faut savoir que les partis hutu n'avaient pas les mêmes ressources que leurs adversaires, leurs membres n'ayant pas autant, que les notables de l'UNAR, le moyen de réunir des fonds; en outre, ils n'avaient pas les mêmes facilités de transport et ils devaient compter avec l'hostilité des chefs traditionnels. On peut expliquer ainsi pourquoi l'action des partis hutu apparaissait peu à l'extérieur, se développant surtout par des contacts personnels sur les collines. De ce fait aussi, la force et l'organisation des partis hutu, semblent généralement avoir été sous-estimées.

Pour le reste, ce meeting d'Astrida se poursuivit dans le calme, avec les mêmes orateurs et des discours identiques à ceux de Kigali, mais dont le ton fut cependant moins violent.

36. Le 24 septembre, les deux évêques du Ruanda, Son Exc. Mgr Bigirumwami, Vicaire apostolique de Nyundo et Son Exc. Mgr Ferraudin, Vicaire apostolique de Kabgayi, adressèrent une circulaire confidentielle à tous les prêtres catholiques du pays pour les mettre en garde contre le parti UNAR, dont ils dénonçaient les tendances monopolisatrices, le désir de soustraire les écoles à l'influence des missions, le projet d'enrôler la jeunesse dans une sorte de service national, et, enfin, les influences communisantes et islamisantes qui agissaient sur ce parti.

37. Les partisans de l'UNAR estimèrent-ils qu'on avait été trop loin aux meetings de Kigali et d'Astrida ? Craignirent-ils que certains excès de langage ne nuisent finalement à leur action et ne leur aliènent non seulement l'Administration belge et les missions catholiques, mais encore la masse des modérés ? Toujours est-il qu'ils publièrent une mise au point signée de MM. F. Rukeba, président de l'UNAR, et V. Ntarugera, secrétaire.

./.

Le 25 octobre 1959, un tract anonyme fut affiché sur les arbres en territoire de Nyanza. Ce tract désignait nommément les "ennemis du Ruanda, de la royauté et du Karinga". Il donnait dix noms de notables, principalement Rader, et ajoutait: "Leur chef est Monseigneur Perraudé (sic pour Perraudin) de Kabgayi". Le tract continuait sous une forme violente, accusant ces personnes de s'être réunies pour machiner la mort du Mwami Kigeri V et la suppression de la royauté. Il contenait ensuite un appel à l'extermination de tous ces "serpents" et "ennemis du Ruanda".

Le 27 octobre, une délégation du Rader remit au Gouverneur du Ruanda-Urundi et au Mwami Kigeri V une note dans laquelle elle dénonçait le terrorisme régnant dans le pays, se plaignant du manque de réaction de l'Administration et menaçant de recourir aux mêmes procédés si le Gouvernement ne mettait pas fin à cette situation.

46. Pendant cette même période, la campagne de faux bruits, qui n'était pas nouvelle, alla en s'accroissant. Il en est un exemple frappant en matière médicale. On avait constaté que depuis le mois d'août, les indigènes venaient moins nombreux aux consultations des médecins du CEMUBAC (Centre Médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale), chargés principalement de la lutte préventive antituberculeuse dans les centres ruraux, qu'ils visitaient au moyen de camions spécialement équipés pour les examens radiographiques et les vaccinations. En septembre-octobre se développa une campagne axée sur le thème que les piqûres rendaient soit stérile soit tuberculeux. Un tract en kinyarwanda daté du 29 septembre et signé "L'Union Nationale Ruan-daise" recommandait notamment aux enfants de ne pas se soumettre aux piqûres données dans les établissements scolaires. Les parents refusèrent dorénavant d'envoyer leurs enfants aux examens médicaux. Ceux qui n'ajoutaient

./.

pas foi à cette campagne de faux bruits subirent diverses pressions pour les empêcher de se rendre aux consultations. En octobre, l'abstention était devenue totale dans certaines chefferies (comme dans le Bwanacyambwe, chefferie de P. Mungalurire). Le CEMUBAC dut arrêter sa campagne itinérante et, après les troubles, 240.000 doses de vaccins durent être jetées. Il fut aussi question des "piqûres qui tuent", bruit probablement d'autant plus écouté qu'il faisait allusion à l'injection d'antibiotique que le Mwami Mutara avait reçu immédiatement avant son décès. De leur côté, les populations de Bugesera refusèrent de se présenter au recensement et aux injections contre la maladie du sommeil.

H.- L'affaire des trois chefs.

47. Si nous traitons séparément cette question, c'est parce que nous avons la conviction qu'elle a joué un rôle important dans le déclenchement des troubles du mois de novembre.

Après le meeting de Kigali du 13 septembre et eu égard la part importante qu'y avaient prise les trois chefs MM. M.Kayihura, P.Mungalurire et C.Rwangombwa, l'Autorité tutélaire estima qu'il y avait lieu de prendre une sanction disciplinaire à leur égard et décida en conséquence de les muter. Elle estimait, en effet, ne pouvoir tolérer que des chefs, membres de l'administration, l'attaquent dans une réunion publique ou participent à des meetings dont un des principaux thèmes de propagande était dirigé contre elle. Si les déclarations de certains autres orateurs, comme F. Rukeba, furent plus violentes que les leurs, ils avaient couvert de leur prestige et de leur autorité ce qui avait été dit dans ces meetings. De plus, il était établi que, pendant les discours prononcés par d'autres orateurs,

./.

ces chefs, assis aux places d'honneur, avaient applaudi les passages hostiles à l'autorité tutélaire, provoquant ainsi l'enthousiasme de la foule.

La mutation était une sanction légère. Si les chefs ne furent pas révoqués, ce fut à l'intervention de l'autorité coutumière, après plusieurs réunions entre le Vice-gouverneur général et le Mwami, et parce que, à cette date, aucune instruction officielle n'avait encore été communiquée aux membres de l'Administration quant à leur participation aux meetings, ce qui diminuait la conscience que ces trois chefs pouvaient avoir de la gravité de leur faute.

Il fut donc décidé de muter les trois intéressés, précédemment chefs de chefferies importantes, dans des chefferies vacantes. La décision fut portée le 12 octobre 1959 à la connaissance de l'Administration, après un entretien entre le Vice-gouverneur général et le Mwami.

A cette même date fut également distribuée une circulaire du Vice-gouverneur général "relative à l'adhésion et à la participation des chefs, des sous-chefs et du personnel judiciaire aux partis politiques". Elle peut être résumée comme suit : il n'est pas interdit aux chefs et aux sous-chefs de faire partie, en tant que personnes privées, d'un parti politique, mais ils ne peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de celles-ci, se livrer à une action ou propagande en faveur d'un parti politique. Il était rappelé que ces chefs et sous-chefs ne pouvaient s'associer à des actes ou à des discours tendant à provoquer du ressentiment ou de la haine contre la puissance tutélaire(1). Ils ne pouvaient davantage apporter leur

./.

(1) C'est l'accusé de réception de cette circulaire qu'un grand nombre de sous-chefs refusèrent de signer.

était maintenue telle quelle. Ces difficultés pouvaient, par exemple, consister dans des manifestations de plus en plus nombreuses (manifestations de foules ou manifestations d'insubordination comme par exemple des démissions collectives).

L'autorité administrante disposait-elle d'une force militaire suffisante pour faire face à la situation et imposer le respect de ses décisions ? On pouvait en douter (1).

- 2° L'autorité supérieure semblait très désireuse d'éviter que des troubles n'éclatent avant la déclaration gouvernementale sur la politique de la Belgique au Ruanda-Urundi, qui était annoncée comme imminente(2).

Quoi qu'il en soit, certains estimèrent que l'autorité avait manqué de fermeté. Pendant cette même période (seconde quinzaine d'octobre), la campagne d'intimidation de l'UNAR s'accrut (3). Les leaders hutu furent déçus et s'inquiétèrent pour l'avenir.

50. Eu égard à la tension existant dans le pays et à la possibilité de troubles généralisés, l'Administration décida, dès le 24 octobre, de prendre des précautions d'ordre militaire: la première phase du plan "troubles généralisés" dont il sera question au numéro 70 du présent rapport, entra en vigueur: des troupes
./.

(1) Sur les troupes à la disposition de l'autorité au Ruanda-Urundi, v.ci-après, n° 69 et suivants.

(2) La déclaration gouvernementale ne fut faite que le 10 novembre 1959. Ce retard apparaît, après coup, comme regrettable.

(3) Rappelons que dès le 25 octobre fut affiché sur les arbres du territoire de Nyanza le tract invitant la population au meurtre des leaders hutu, que le 27 les membres du RADER menacèrent, à titre de légitime défense, de recourir aux mêmes procédés que l'UNAR, et que le 29, ce dernier parti adressa à l'O.N.U. une lettre particulièrement agressive à l'égard de la puissance tutélaire.

comme un véritable hors-la-loi. On a donc ressuscité une ancienne appellation à laquelle étaient attachées de terribles sanctions (1).

Les ordres venaient-ils de l'Ibwami ? Il serait difficile de le dire avec certitude; les enquêtes en cours feront peut-être la lumière sur ce point.

Très rapidement, on assista à une véritable mobilisation; on battit les tambours, faisant résonner l'appel coutumier aux armes; les Twa circulèrent pour veiller à ce que les hommes se rassemblent; des groupes se constituèrent; des centaines d'hommes portant des baudriers de feuilles de bananier, costume de guerre traditionnel, et munis de lances, de machettes, de serpettes, se rendirent à Nyanza, où ils s'agglomérèrent en attendant des instructions.

62. Il semble (2) qu'à partir du 6 novembre des instructions formelles furent données de mettre hors d'état de nuire les principaux "Aprosoma". Ceux-ci auraient été désignés nominativement. Parfois, des Twa, dont le chef était un nommé Harelinka, reçurent pour instructions soit d'exécuter telle personne déterminée, soit de la ramener à l'Ibwami, et, si elle résistait, de la tuer (3).

./.

(1) "Par dessus tout, un Tutsi craignait d'être considéré comme un ennemi du roi. C'était sans doute en partie parce qu'il éprouvait un respect authentique pour le roi, mais principalement parce qu'être considéré comme ennemi du roi était extrêmement dangereux. Cela pouvait signifier la dépossession de tous biens, la rupture de toutes les relations sociales, l'exil ou même la mort". (J.J. Maquet, Le système des relations sociales dans le Ruanda ancien, Annales du Musée Royal du Congo Belge Tervueren, 1954 - p. 39).

(2) Ici encore, il faudra attendre le résultat des enquêtes judiciaires avant de se prononcer définitivement à ce sujet.

(3) Les deux versions nous ont été rapportées; il appartient au pouvoir judiciaire, ici aussi, de faire la lumière sur ce point.

Dans d'autres cas, des émissaires quittaient Nyanza avec des instructions verbales leur commandant de ramener (ou de tuer) des personnes nommément désignées et leur permettant de faire appel aux autorités locales, pour que des troupes armées levées sur place puissent les aider à se saisir des "Aprosoma". Ces émissaires étaient parfois porteurs d'un billet indiquant simplement en termes généraux que l'autorité locale pouvait leur faire confiance et devait suivre leurs directives. Les chefs ou sous-chefs locaux rassemblaient alors un grand nombre d'hommes en armes, et leur expliquaient qu'ils devaient rechercher un "Aprosoma" (ennemi du Mwami); le groupe était généralement assez nombreux pour empêcher que la personne recherchée et ses amis puissent lui résister; car les membres de l'Aprosoma, conscients de la menace pesant sur eux, prenaient souvent la précaution de se grouper avec leurs sympathisants ou leurs voisins. Ces opérations tutsi, effectuées sur une grande échelle, entraînaient la levée de forces armées composées parfois de plusieurs centaines de personnes et conduisirent à de véritables actions militaires.

63. Le premier meurtre fut commis dans la soirée du 6 novembre par un groupe, dirigé par le chef Twa Rwevu, qui assassina chez lui le leadeer hutu Secyugu, habitant à 1 1/2 km. de Nyanza (1).

Le même jour et les jours suivants, furent assassinés, la plupart dans des conditions semblables, un certain nombre de personnes, leaders hutu ou considérées comme ayant des sympathies pour l'Aprosoma. On cite, entre autres, les noms de Nsokana, Habarugera, Barekeraho, Tirizibwami, Gatabazi, Zebuzishi, Ntagobwa et Callixte Kabayisa, tous

./.

(1) Rwevu fut condamné à mort par le Conseil de guerre, le 29 décembre 1959.

en territoire de Gitarama. On signale d'autres victimes en territoire de Nyanza, les 6 et 7 novembre, notamment dans la chefferie du Kabagari.

Le 8 novembre, les meurtres s'étendaient au territoire d'Astrida, où, jusqu'alors, l'Administration était parvenue à maintenir le calme. Le chef Twa Harelinka reçut l'ordre d'arrêter ou d'assassiner Innocent Mukwiye Polepole, un commerçant aisé qui était membre du conseil de l'Aprosoma et qui avait déjà été menacé de mort le mois précédent. Le dimanche 8 novembre, au sortir de la messe, à la mission de Cyanika en territoire d'Astrida, Polepole fut assailli par une foule en parure de guerre et en armes qui déclarait qu'il devait être conduit à Nyanza car il était un Aprosoma, ennemi du Mwami. On retrouva son cadavre à quelques kilomètres de la mission; le corps portait un grand nombre de blessures. Les magasins et les maisons de Polepole avaient été pillés et détruits.

Le même jour, à 5 heures du matin, en territoire de Nyanza, deux autres leaders hutu, M.L. Sindibona et Lunyandekwe, moniteurs à Kirengeri en chefferie du Marangara, étaient assassinés chez eux par une bande d'agresseurs armés, dont un fut abattu. D'autres meurtres furent signalés le même jour en chefferie de Kabagari.

Le 10 novembre, c'était au tour de Joseph Kanyaruka, secrétaire-trésorier de l'Aprosoma et parent de J. Gitera. J. Kanyaruka s'était enfui la veille avec sa famille, son bétail et son argent chez un parent Elias Renzaho, habitant en Urundi près de la frontière du Ruanda, où il estimait être à l'abri des tueurs. Le 10 novembre, une bande armée de plusieurs centaines d'hommes venant du Ruanda pénétra en Urundi, et encercla la maison où s'était réfugié J. Kanyaruka. Il semble que les assaillants avaient reçu pour mission d'arrêter ou de tuer Kanyaruka et de renvoyer ./.

son bétail au Ruanda, façon traditionnelle de punir les ennemis du Mwami. Il est intéressant de constater que ce meurtre se fit selon les règles coutumières, en ce sens que les participants à l'expédition, élevés dans la coutume, estimèrent avoir besoin d'un ordre pour agir, et cet ordre, dans leur esprit, devait venir de l'autorité politique locale. Il fut donné au nom du chef. Un sous-chef, sollicité d'arrêter Kanyaruka, refusa de le faire sans instructions écrites; un autre sous-chef participa à l'attaque. Lorsque l'ordre d'attaquer fut donné, une foule surexcitée se précipita sur Kanyaruka et l'assassina à coups de lances, ainsi que son parent E. Renzaho; la maison de celui-ci fut pillée; les familles des deux victimes et leur bétail furent amenés au Ruanda chez des sous-chefs d'où ils furent d'ailleurs renvoyés rapidement en Urundi (1).

Egalement en territoire d'Astrida, Dominique Gakuba subit le même sort, ainsi que d'autres encore dont l'identité n'a pu nous être communiquée.

Ce furent les derniers meurtres systématiques, la journée du 10 novembre étant marquée surtout par la défaite subie dans l'attaque de la colline de Save par les troupes armées pro-tutsi venues de divers côtés pour s'en emparer.

64. En effet, nous avons dit déjà qu'en de nombreux endroits, des autorités locales firent procéder à des rassemblements de population pour attaquer des collines connues comme étant des centres de l'Aprosoma. La colline de Save, en territoire d'Astrida, était le siège de l'Aprosoma et le centre de son action; c'est là qu'habitait J. Gitera, où il exerçait la profession de briquetier.

./.

(1) Par jugement du 18 janvier 1960, le chef fut condamné à mort, le sous-chef à vingt ans de servitude pénale et 31 prévenus à des peines diverses (il a été interjeté appel de ce jugement).

Déjà, le soir du 9, on avait craint une attaque contre Save : le tambour avait battu le rassemblement de la population sous prétexte que les "Aprosoma" de Save allaient attaquer, et qu'il fallait prendre les armes pour se défendre. Ce fut le 10 novembre dans la matinée que commença, par le Sud, l'attaque de la colline. Prévenu immédiatement, l'administrateur du territoire, avec l'aide de la Force publique, refoula les assaillants jusqu'à leur point de départ en utilisant le mégaphone, mais aussi des grenades offensives.

L'usage du mégaphone fut décisif. En effet, les assaillants croyaient que le Mwami avait ordonné d'attaquer Save et de punir les "Aprosoma". Certains croyaient même que les "Aprosoma" retenaient le Mwami prisonnier à Save. Par des déclarations faites au mégaphone, l'administrateur put, non sans peine, les détromper et disperser les rassemblements. Il se rendit ensuite au nord de la colline, où de nouveaux assaillants avaient été signalés, puis à l'Est, d'où venaient d'autres attaques. Toujours avec l'aide de la Force publique et en utilisant le mégaphone, il put maintenir les assaillants, puis les refouler et les disperser, sans qu'il fût toujours possible de les empêcher de mettre le feu à quelques cases.

L'action contre la colline de Save, destinée à détruire le "nid" de l'Aprosoma et son leader Gitera, fut donc un échec. Elle est pourtant caractéristique des méthodes employées :

- 1° propagation de faux bruits; les masses, comme partout ailleurs, ont toujours cru agir au nom et sur ordre du Mwami;
- 2° levée de troupes nombreuses (plusieurs milliers d'hommes ont participé aux différentes attaques contre la colline). Il s'agit ici d'une véritable opération militaire, la colline devant être attaquée de différents

./.

côtés à la fois. Si l'attaque n'a pas réussi, c'est parce que des bandes venant de diverses directions sont arrivées sur place avec un certain décalage dans le temps, de sorte que les forces de l'ordre ont pu les refouler et les disperser successivement.

Il convient de remarquer qu'après avoir appris qu'il avait été fait un usage abusif du nom du Mwami, la foule exprima son mécontentement aux sous-chefs pour l'avoir rassemblée sous des prétextes mensongers. De même, les pillards rapportèrent et continuèrent pendant longtemps par après à rapporter les objets volés, puisqu'il était établi que le Mwami n'avait pas ordonné le pillage.

Il ne semble pas qu' l'action de la Force publique ait causé des blessures graves parmi les assaillants de la colline de Save.

Il y eut, après le retrait des autorités belges, quelques huttes tutsi brûlées par des Hutu. Mais, ce qui fut plus grave, ce fut le massacre par les Hutu de six Tutsi occupant une maison sur la colline de Save. Déjà le 9 novembre, alors que la tension montait, des Hutu avaient tâché d'incendier cette maison. Le 10, alors que l'attaque de la colline de Save venait d'être repoussée, la foule excitée se rassembla à nouveau autour de cette habitation. Des pierres furent lancées puis des coups portés. Deux Hutu ayant été blessés, la foule des Hutu massacra tous les occupants mâles de la maison, les nommés Nyagatare, Sehunyuzza, Gakwinzira, Minega, Jabo et Rurangirwa. Au cours de cette action se produisit le seul cas de mutilation qui nous ait été signalé : une des victimes, le nommé Jabo, eut la main coupée (1).

./.

(1) Le conseil de guerre, siégeant à Astrida les 14, 15 et 18 janvier 1960, prononça dans cette affaire deux condamnations à quinze ans de servitude pénale principale; vingt-quatre inculpés furent condamnés à des peines plus légères; neuf prévenus furent acquittés.